

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (s)			
Matricule : 108109			
Société : RAM			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : SROUR CHEYED EL Yehedi			
Date de naissance : 19 DEC 2000			
Adresse :			
Tél. : 05 22 20 45 45			
Total des frais engagés : 1171,00 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 30/11/2020			
Nom et prénom du malade : YOUSSEF EL BOUHI RAJAA Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : 28 DECEMBER 2020			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28/12/2020

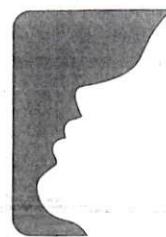
 Le solidarité c'est bien pour la santé

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information PAYE

ⓘ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	25/12/2020	Virement	-	1 642,60	240,00	60,00	300,00
64869322	07/12/2020	Payé en : 18 jours		EL BOUIHI RAJAA	470,80	120,00	30,00	150,00
64869323	07/12/2020	Payé en : 18 jours		EL BOUIHI RAJAA	1 171,80	120,00	30,00	150,00
■ 1	-	12/11/2020	Virement	-	2 057,70	827,93	136,97	964,90



Casablanca, le 30 NOV. 2020

Que EL Bouilhi Ratas
Mdr)
1er laver au Intimomax pH 7
peu riche et sèche
1400
2e Dermalibour
le matin
3e 140° Derimodal Crème ***
ou Diprolene Crème ++
ou Locatop +
ou le Sav X 15
les Soin X 10

o un certain temps pour des résultats optimaux.
sous les instructions de l'application de la crème.
mais pas plus de 10 minutes.

A-DERMA
DERMALIBOUR+
Crème réparatrice*
Repairing* cream

ID: 645683 GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
6 118000 161295

ID: 645683 GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
6 118000 161295

جس سنتر، زاوية أنوال عبد المنعم، شقة رقم 208، الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف: 0522 86 22 20 - 0522 86 20 17 / الفاكس: 0661 50 63 99 / النقال: 0661 50 63 99 /fax: 0522 86 53 73
452, Abdelmoumen Center, Angle Anoual - Abdelmoumen, Appt N° 207, 2^{eme} étage (au dessus du Restaurant MEDINA) - Casablanca.
Tél : 0522 86 22 20 - 0522 86 20 17 / GSM : 0661 50 63 99 / Fax : 0522 86 53 73
البريد الإلكتروني : zouhair.kawtar@gmail.com

401 → mes
Alcastein

le Sav x 1se
à diluer l'eau tiède

5^e cryster

8^e - Napp le' ?

dans 1^e

6^e - Colengl arius

13^e - Napp / seu

je Derug x poudre
Napp / seu

8€1,80

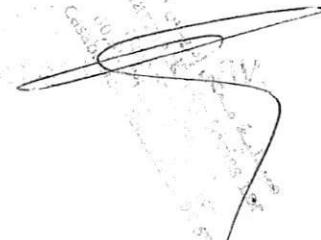
Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
ONYSTER PT UREE DM 10G
PPC : 260,00 DH

LOCERYL 5%
Vernis à ongles médicamenteux
Flacon de 2,5 ml
AMM N° 07 DMP/21/NCN
PPV: 321,00 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P. N° 1, 27182 Bouskoura Maroc
6118001 070381

Dr ZOUNAID MANSOUR
Professeur en Médecine
Dermatologue et Allergologue
452, Avenue Hassan II, Casablanca
Tél: 05 22 22 22 20 - Fax: 05 22 06 59 75



CIM - 10			

النعن المغورت Prix facturé	توقيع و طابع الصيدلي أو مuron التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
871,82	 
332930132	

5 Maladies - dixième révision

Actes Paramédicaux

الطببيين المساعدات عمليات